

## Commune de Saint-Yvoine

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2023

\*\*\*\*\*

**Date** : Vendredi 31 Mars 2023 à la Salle du Conseil Municipal, en Mairie, Commune de Saint-Yvoine, à 18h30.

**Date de la Convocation** : 23 Mars 2023

**Ordre du Jour** :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 mars 2023.
- Vote du Compte Administratif 2022
- Vote du Compte de Gestion 2022
- Affectation du Résultat
- Vote des Taux d'Impositions 2023
- Subventions Coopérative Scolaire
- Tarifs Repas Cantine Septembre 2023
- Vote du Budget Prévisionnel
- Acquisition du Tracteur
- Demande de Subvention API pour le Tracteur
- Demande d'Emprunt pour l'Acquisition du Tracteur
- Validation des Travaux pour la Borne à Incendie
- Demande de Subvention API pour la Borne à Incendie
- Validation des Travaux pour les Stores de la Mairie
- Demande de Subvention API pour les Stores de la Mairie
- Validation de l'achat de portes et de leur mise en place au Columbarium
- Demande de Subvention API pour l'achat de portes et de leur mise en place au Columbarium
- Convention Actes avec la Préfecture
- Demande de Subvention Amendes de Police
- Demande de Subvention FIC, en aménagement du Bourg, Sécurisation du Village
- Création d'un poste d'Adjoint Technique à 16heures par semaine
- Modification des Statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme
- **Questions Diverses** :

**Liste des membres présents** : Nathalie DUTHEIL, Corinne CUBIZOLLES, Thierry DUPOUX, Delphine DURIF, Marie-Pierre GUILLAUME, Cédric JOVIN, Joffrey BLANC, Dominique ROUGIER.

**Liste des membres représentés** : Mélanie GERARD pouvoir à Cédric JOVIN, Véronique SABRE pouvoir à Corinne CUBIZOLLES.

**Liste des membres absents** : Sébastien FAUGERAS, Régis ESTORGUES, Jean-Yves DEBITON, Philippe BOUDET.

Nom du Président de la séance : Nathalie DUTHEIL.  
Nomination du secrétaire de séance : Delphine DURIF

## La séance débute à 18 h 40.

### 1. DB 2023 10 01 Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 09 Mars 2023.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, par Nathalie DUTHEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 09 Mars 2023.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

### 2. DB 2023 10 02 Vote du Compte Administratif 2022.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Corinne CUBIZOLLES délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Mme Nathalie DUTHEIL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme ci-dessous ;
2. Constate pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
<b>Compte Administratif Principal</b>						
Résultats reportés		45 691,92 €		35 705,95 €		81 397,87 €
Opérations de l'exercice	321 313,25 €	343 067,43 €	79 624,82 €	59 259,44 €	400 938,07 €	402 326,87 €
<b>TOTAUX</b>	<b>321 313,25 €</b>	<b>388 759,35 €</b>	<b>79 624,82 €</b>	<b>94 965,39 €</b>	<b>400 938,07 €</b>	<b>483 724,74 €</b>
Résultats de clôture		21 754,18 €	20 365,38 €		20 365,38 €	21 754,18 €
Restes à réaliser			105 104,00 €	79 839,00 €	105 104,00 €	79 839,00 €

<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>321 313,25 €</b>	<b>388 759,35 €</b>	<b>184 728,82 €</b>	<b>174 804,39 €</b>	<b>506 042,07 €</b>	<b>563 563,74 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>57 521,67 €</b>		<b>15 340,57 €</b>		<b>57 521,67 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2022.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
 Nombre de Pour : 10      Nombre d'Abstentions : 0

### **3. DB 2023 12 03 Vote du Compte de Gestion 2022.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'année 2022 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
 Nombre de Pour : 10      Nombre d'Abstentions : 0

### **4. DB 2023 13 04 Affectation du Résultats.**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Dépenses de Fonctionnement :

011 Charges à Caractère Général :	121 500,00 €
012 Charges de Personnel :	169 550,00 €
65 Autres Charges de gestion courante :	32 001,23 €
66 Charges Financières :	6 300,00 €
67 Charges Exceptionnelles :	810,00 €
042 Opération d'Ordre de Transfert entre Sections :	5 794,94 €
023 Virement à la Section d'Investissement :	40 204,00 €
022 Dépenses imprévues :	24 762,00 €
<b>Total Dépenses de Fonctionnement :</b>	<b>400 922,17 €</b>

Recettes de Fonctionnement :

002 Excédent de fonctionnement :	57 521,47 €
013 Atténuation de Charges :	1 000,00 €
70 Produit Services du Domaine et Ventes Div. :	40 730,00 €
73 Impôts et Taxes :	208 810,00 €
74 Dotations, Subventions et Participations :	84 008,70 €
75 Autres Produits de Gestion Courante :	7 002,00 €
77 Produits Exceptionnels :	1 850,00 €
<b>Total Recettes de Fonctionnement :</b>	<b>400 922,17 €</b>

Dépenses d'Investissement :

20 Immobilisations Incorporelles :	24 010,00 €
Terrain Sports et Loisirs	81 094,00 €
Sécurisation du Village	12 254,76 €
Acquisition d'un Tracteur, Tailles Haies et Tondeuse	51 692,00 €
Réfection Chemin des Pics	1 500,00 €
Aménagement de Voirie City Parc	4 010,00 €
Acquisition Borne Incendie Impasse Saint-Roch	2 730,00 €
Installation de Stores Isolant à la Mairie	5 270,00 €
Installation Portes de Columbarium	1 800,00 €
Achat d'un véhicule	6 000,00 €
Achat et installation d'un Lave-Linge Ecole – Cantine	500,00 €
Réfection RD 713	30 000,00 €
Opérations Financières :	32 587,00 €
<b>Total Dépenses d'Investissement :</b>	<b>253 447,76 €</b>

Recettes d'Investissement :

13 Subventions Diverses :	2 201,00 €
Terrain Sports et Loisirs	69 944,00 €
Sécurisation du Village	11 386,00 €
Acquisition d'un Tracteur, Tailles Haies et Tondeuse	77 130,00 €
Aménagement de Voirie City Parc	1 668,00 €
Acquisition Borne Incendie Impasse Saint-Roch	1 134,00 €
Installation de Stores Isolant à la Mairie	2 194,00 €
Installation Portes de Columbarium	750,00 €
Réfection RD 713	7 500,00 €
Opérations Financières :	79 540,76 €
<b>Total Recettes d'Investissement :</b>	<b>253 447,76 €</b>

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document annexe à la délibération et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adopter le Budget prévisionnel 2023.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

### **8. DB 2023 17 08 Acquisition du Tracteur, Tailles Haies et Tondeuse.**

Madame le Maire exprime le besoin de changer le tracteur, les tailles haies et la tondeuse. Elle présente le devis de l'entreprise VERDIER avec un montant d'achat d'un tracteur à 49 272 € TTC, et de 2 415,80 € TTC pour les deux tailles haies et la tondeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de valider l'acquisition du matériel de voirie.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

### **9. DB 2023 18 09 Demande de Subvention auprès de l'API au dispositif Fonds de Concours pour l'acquisition de matériel de voirie.**

Après avoir présenté les devis pour l'acquisition de matériel de voirie, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet peut prétendre à la subvention nommée Fonds de Concours auprès de l'API.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de transmettre ce dossier à l'Agglo Pays d'Issoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne pouvoir à Mme le Maire, Nathalie DUTHEIL afin de présenter un dossier de demande de subvention pour 2023, concernant l'acquisition du matériel de voirie.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

## **10.DB 2023 19 10 Autorisation de contracter un emprunt pour l'acquisition de matériel de voirie.**

Afin de financer l'acquisition du matériel de voirie, Madame le Maire propose de contracter un emprunt. Différentes offres bancaires ont été proposées, l'offre la plus adaptée s'expose ci-dessous :

Montant	50 000,00 €
Durée	60 mois
Taux d'emprunt	3,91 %
Frais de dossier	50,00 €
Nombre et fréquence des échéances	20 échéances soit une par trimestre
Somme des intérêts sur la totalité du prêt	5 289.86 €
Echéance Constante de	2 764.49 € par trimestre

Ainsi,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,  
**Considérant** la nécessité de contracter un emprunt pour l'acquisition de matériel de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition du Crédit Agricole présenté ci-dessus pour un montant de 50 000,00 €,
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat et tous documents afférents à ce dossier
- Autorise Madame le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'emprunt,

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

## **11.DB 2023 20 11 Travaux pour la Borne à Incendie – Impasse Saint-Roch.**

Madame le Maire exprime le besoin d'installer d'une borne à incendie dans l'impasse Saint-Roch pour la sécurité des habitants. Elle présente un Devis de l'entreprise SUEZ d'un montant de 2 721,66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de valider l'installation d'une borne à incendie à l'Impasse Saint-Roch.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

## **12.DB 2023 21 12 Demande de Subvention auprès de l'API au dispositif Fonds de Concours pour l'installation d'une borne à incendie – Impasse Saint-Roch.**

Après avoir présenté les devis pour l'installation d'une borne à incendie, impasse Saint-Roch, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet peut prétendre à la subvention nommée Fonds de Concours auprès de l'API.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de transmettre ce dossier à l'Agglo Pays d'Issoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne pouvoir à Mme le Maire, Nathalie DUTHEIL afin de présenter un dossier de demande de subvention pour 2023, concernant l'installation d'une borne à incendie – Impasse Saint-Roch

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

## **13.DB 2023 22 13 Travaux l'installation de Stores isolants à la Mairie.**

Madame le Maire évoque le besoin d'installer des stores à la Mairie pour une meilleure isolation été comme hiver. Elle présente un devis de l'entreprise STORE AUVERGNAT d'un montant de 5 265.66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de valider l'installation des Stores isolant à la Mairie.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

## **14.DB 2023 23 14 Demande de Subvention auprès de l'API au dispositif Fonds de Concours pour l'installation de Stores isolants à la Mairie.**

Après avoir présenté les devis pour l'installation de Stores Isolant à la Mairie, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet peut prétendre à la subvention nommée Fonds de Concours auprès de l'API.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de transmettre ce dossier à l'Agglo Pays d'Issoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne pouvoir à Mme le Maire, Nathalie DUTHEIL afin de présenter un dossier de demande de subvention pour 2023, concernant l'installation de Stores Isolant

à la Mairie.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

**15.DB 2023 24 15 Achat et mise en place de portes du Columbarium.**

Madame le Maire évoque le besoin d'acheter des portes de columbarium ainsi que leur mise en place. Elle présente un devis des Pompes Funèbres et Marbrerie TARDIF d'un montant de 1 800,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de valider l'achat et la mise en place de portes de columbarium.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

**16.DB 2023 25 16 Demande de Subvention auprès de l'API au dispositif Fonds de Concours pour l'achat et la mise en place de portes de Columbarium.**

Après avoir présenté les devis pour l'achat et la mise en place de portes au columbarium, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet peut prétendre à la subvention nommée Fonds de Concours auprès de l'API.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de transmettre ce dossier à l'Agglo Pays d'Issoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne pouvoir à Mme le Maire, Nathalie DUTHEIL afin de présenter un dossier de demande de subvention pour 2023, concernant l'achat et la mise en place de portes de columbarium.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

**17.DB 2023 26 17 Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité dans le département du Puy-de-Dôme,



CONSIDERANT que la télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs,

CONSIDERANT que la commune de Saint-Yvoine est désireuse de participer activement à ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement de l'administration électronique,

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

CONSIDERANT que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature,

CONSIDERANT que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les conditions définies ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention de télétransmission.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

### **18.DB 2023 27 18 Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental au dispositif Amendes de Police.**

Dans le cadre de la réfection pour la mise en sécurité des piétons et afin de diminuer les excès de vitesse sur la RD 713, Madame le Maire propose aux conseillers de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au dispositif des amendes de police.

En effet, la mise en place d'écluses sur la RD713 est nécessaire pour faire ralentir les véhicules au sein de la Commune. Madame le Maire sollicite les conseillers municipaux pour qu'elle effectue une demande de subvention au Conseil départemental au dispositif Amendes de Police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dit « Amendes de Police » pour l'Aménagement de sécurité sur la RD 713.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

### **19.DB 2023 28 19 Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental au dispositif FIC pour la Sécurisation du Village.**

Après avoir présenté les devis pour la Sécurisation du Village, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet peut prétendre à la subvention nommée Fonds d'Intervention Communal auprès du Conseil Départemental.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de transmettre ce dossier au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne pouvoir à Mme le Maire, Nathalie DUTHEIL afin de présenter un dossier de demande de subvention pour 2023, concernant la Sécurisation du Village.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

### **20.DB 2023 29 20 Création d'un Emploi permanent.**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Considérant** qu'au terme de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**Considérant** qu'en raison des besoins de la collectivité suite à la mutation prochaine de l'employé actuel, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet.

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 5 avril 2023.

<b>Nombre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Temps de travail Hebdomadaire</b>
1	Adjoint Technique	Agent Polyvalent	16 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- Charge le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Dite que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

## **21.DB 2023 30 21 Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.**

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

**Vu** l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de Saint-Yvoine adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

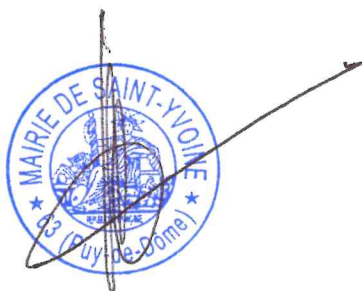
ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10    Nombre de Contre : 0  
Nombre de Pour : 10    Nombre d'Abstentions : 0

### **La séance est levée à 20h12.**

Le Procès-Verbal est arrêté le (date de la séance suivante) : 09/06/2023

Le Maire.



Le Secrétaire de Séance.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the Meeting.